



**Conseil des Arts
du Canada**

**Canada Council
for the Arts**



**Initiative de développement créatif de l'Alberta :
Subventions aux candidats individuels**

Veuillez suivre les trois étapes ci-dessous pour présenter cette demande :	
1^{re} étape	Lisez la section intitulée Lignes directrices du programme pour connaître l'objet du programme, les candidats et les activités admissibles, le montant des subventions, le processus et les critères d'évaluation, etc. Assurez-vous de lire aussi les sous-sections sur les critères d'admissibilité par discipline artistique et les définitions de termes .
2^e étape	Lisez la section intitulée Renseignements importants à l'intention des candidats . Si vous avez encore des questions concernant le programme ou le processus de demande, communiquez avec l'agente de programme pour l'Ouest canadien aux coordonnées ci-dessous.
3^e étape	Remplissez toutes les sections du formulaire de demande ci-joint et assurez-vous, à l'aide de la liste de vérification (partie E du formulaire), que vous avez bien rempli toutes les sections pertinentes et inclus toute la documentation d'appui requise.

Date limite

Le 1^{er} novembre 2011

Si cette date limite tombe une fin de semaine ou un jour férié, elle est reportée au jour ouvrable suivant.

Votre demande remplie, accompagnée de toute la documentation d'appui requise, doit être oblitérée par la poste au plus tard à la date limite.

Les demandes incomplètes, mises à la poste après la date limite ou transmises par télécopieur ou par courrier électronique ne seront pas acceptées.

Renseignements supplémentaires

Marion Vitrac
Agente de programme pour l'Ouest canadien
Conseil des Arts du Canada
350, rue Albert, C. P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

marion.vitrac@conseildesarts.ca

Téléphone : 1-800-263-5588 (sans frais) ou 613-566-4414, poste 4123
ATS : 1-866-585-5559

Télécopieur : 613-566-4685

ALBG2F 04-11



LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME

<p>Contexte du programme</p>	<p>L'Initiative de développement créatif de l'Alberta (IDCA) est un partenariat entre l'Alberta Foundation for the Arts et le Conseil des Arts du Canada, auquel collaborent la Calgary Arts Development Authority et l'Edmonton Arts Council. Cette initiative ciblée a pour but de favoriser l'avancement continu des arts en Alberta.</p> <p>Il s'agit du dernier concours ouvert dans le cadre de cette initiative à durée limitée.</p>
<p>Objectifs du programme</p>	<p>Les objectifs du programme sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soutenir le perfectionnement des artistes et le développement des organismes artistiques professionnels de l'Alberta; • stimuler le dynamisme et la vitalité de la communauté artistique de l'Alberta; • permettre aux artistes et aux organismes artistiques albertains de connaître du succès à l'échelon local, provincial, national et international.
<p>Description du programme</p>	<p>Ce programme du Conseil des Arts du Canada est ouvert aux artistes autochtones et à ceux des diverses communautés culturelles et régionales.</p> <p>Le volet Subventions aux candidats individuels de l'Initiative de développement créatif de l'Alberta soutient les projets d'artistes, d'administrateurs des arts et de collectifs (comme les groupes et les ensembles) professionnels. Les candidats admissibles peuvent solliciter du financement pour des projets qui feront progresser leur pratique artistique ou contribueront à leur perfectionnement professionnel.</p>
<p>Admissibilité</p>	<p>Candidats admissibles</p> <p>Le programme s'adresse aux artistes, aux administrateurs des arts et aux collectifs professionnels de l'Alberta qui travaillent dans l'une ou l'autre des disciplines et des pratiques artistiques que subventionnent actuellement le Conseil des Arts du Canada ou l'Alberta Foundation for the Arts, y compris les projets réalisés en collaboration et les collaborations entre les artistes et la communauté.</p> <p>Un artiste professionnel est une personne qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • a reçu une formation spécialisée dans son domaine (pas nécessairement dans un établissement d'enseignement); • est reconnue par ses pairs; • a déjà présenté des œuvres ou s'est produite en public; • s'engage à consacrer plus de temps à son activité artistique si sa situation financière le lui permet; • satisfait aux critères d'admissibilité propres à la discipline pertinente tels qu'ils sont définis dans le présent document. <p>Un administrateur des arts professionnel est une personne qui occupe en tant que professionnel un poste administratif ou de gestion dans le domaine des arts depuis au moins deux ans.</p>

<p>Admissibilité (suite)</p>	<p>Les collectifs doivent être composés d'artistes professionnels et représentés par une seule personne qui assumera la responsabilité artistique, administrative et financière de tout le groupe (cette personne sera le candidat principal). Pour ce programme, un collectif peut comprendre des artistes provenant de l'extérieur de l'Alberta, mais la majorité de ses membres doivent être des résidents de cette province. Le candidat principal doit satisfaire à tous les critères d'admissibilité du programme.</p> <p>Pour être admissible au programme, vous devez être citoyen canadien ou résident permanent du Canada conformément aux définitions que donne Citoyenneté et immigration Canada de ces expressions. Vous devez avoir eu une résidence habituelle en Alberta au cours de la dernière année et être désigné comme résident de l'Alberta sur votre plus récente déclaration de revenus.</p> <p>Veillez noter que le fait de satisfaire aux critères d'admissibilité vous permet de soumettre une demande, mais ne garantit pas que vous recevrez une subvention.</p> <p>En outre, le fait de recevoir une subvention de l'IDCA ne signifie pas que les demandes de subvention que vous soumettez au titre d'autres programmes du Conseil des Arts du Canada ou de l'Alberta Foundation for the Arts seront retenues.</p> <p>Candidats non admissibles</p> <p>Vous n'êtes pas admissible si vous êtes étudiant de premier cycle à temps plein dans une école, un collège ou une université.</p> <p>Si vous êtes un étudiant de deuxième ou de troisième cycle, vous n'êtes admissible que si vous satisfaites aux définitions d'un artiste professionnel ou d'un administrateur des arts et si votre projet n'est ni lié à votre programme d'études ni réalisé sous la supervision directe d'un professeur d'université.</p> <p>Critères d'admissibilité généraux (pour tous les candidats)</p> <p>Les candidats ne peuvent pas présenter de nouvelle demande si tous les rapports finaux exigés pour toute subvention obtenue du Conseil des Arts n'ont pas été reçus et approuvés.</p> <p>Vous pouvez soumettre une demande à condition que la période couverte par une subvention antérieure reçue de l'IDCA soit échue.</p> <p>Si vous avez présenté une demande au titre de ce programme et qu'elle n'a pas été retenue, vous ne pouvez soumettre le projet de nouveau qu'à un seul concours ultérieur de l'IDCA.</p> <p>Vous pouvez choisir la période de temps consacré au projet, en autant qu'elle ne débute pas avant le 1 novembre 2011 et qu'elle se termine au plus tard le 31 mars 2013.</p> <p>Les artistes individuels ne peuvent solliciter qu'une subvention aux artistes professionnels et une subvention de voyage par année financière (du 1^{er} avril au 31 mars) du Conseil des Arts du Canada. Toutefois cette restriction ne s'applique pas aux subventions de l'IDCA. Vous pouvez donc soumettre une demande à la fois au titre de ce programme et au titre d'un autre programme du Conseil des Arts (à condition de satisfaire aux critères d'admissibilité de ces programmes), mais non pour couvrir les mêmes coûts ni pour réaliser la même étape d'un projet.</p>
-------------------------------------	--

<p>Admissibilité (suite)</p>	<p>Si vous êtes le candidat principal représentant un collectif, vous pouvez soumettre un seul projet par concours de l'IDCA. Vous pouvez cependant être le candidat principal pour un projet et un cocandidat pour un autre projet dans le cadre du même concours de l'IDCA.</p> <p>Avant de soumettre une demande, vous êtes invité à communiquer avec l'agent de programme afin de confirmer votre admissibilité au programme.</p> <p>Projets admissibles</p> <p>Les catégories de projet suivantes sont admissibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les projets de recherche, de création, de production et de diffusion; • les projets de perfectionnement professionnel, y compris les résidences.
<p>Montant des subventions</p>	<p>Les subventions sont d'un montant maximal de 15 000 \$. Il est possible que vous ne receviez pas le montant total sollicité.</p> <p>Dépenses admissibles</p> <p>Les dépenses directement liées au projet sont admissibles, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les cachets versés à d'autres artistes; • le coût du matériel; • les frais de location d'équipement; • les coûts de développement des publics et des marchés; • les coûts de diffusion; • les frais de déplacement; • les coûts de perfectionnement professionnel; • les frais de subsistance, comme les frais d'hébergement et le coût des repas (au plus 2 000 \$ par mois). <p>Dépenses non admissibles</p> <p>Les subventions ne peuvent pas couvrir des activités ayant lieu avant la date limite du programme.</p> <p>Ne sont aussi pas admissibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les coûts associés aux études dans un établissement d'enseignement postsecondaire; • les coûts d'immobilisations ou de rénovation; • les dépenses associées à l'achat de gros équipement.

<p>Évaluation des demandes</p>	<p>Processus d'évaluation</p> <p>Le Conseil des Arts du Canada fonde ses décisions sur le processus de l'évaluation par les pairs. Les demandes sont examinées par un comité d'évaluation multidisciplinaire formé de pairs provenant de l'Alberta et d'ailleurs. Ses membres sont des artistes et des professionnels des arts actifs dans leur domaine qui sont sélectionnés pour leur connaissance d'un vaste éventail de disciplines et de traditions artistiques de même que pour leur expérience des pratiques multidisciplinaires et de celles de diverses cultures. Les membres du comité seront également choisis de façon à tenir compte d'une représentation équilibrée des sexes, des pratiques artistiques, des Peuples autochtones et de la diversité culturelle et régionale du pays. De nouveaux comités sont mis sur pied pour chaque concours.</p> <p>Pour de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez consulter le document intitulé <i>Évaluation par les pairs : comment sont prises les décisions en matière de subventions au Conseil</i>, affiché sur le site web du Conseil des Arts.</p> <p>Le comité établit les priorités en matière de financement et le montant des diverses subventions en se fondant sur la qualité relative de chaque demande par rapport à toutes celles reçues au titre de ce volet du programme.</p> <p>Critères d'évaluation et priorités</p> <p><i>Critères d'évaluation</i></p> <p>Le comité fondera ses décisions en matière de subventions sur la disponibilité des fonds et les critères d'évaluation du programme. La valeur de chaque critère est indiquée entre parenthèses.</p> <p>Les artistes et les collectifs seront évalués en fonction des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la qualité artistique des œuvres antérieures du candidat (50 p. 100); • la valeur du projet proposé et la mesure dans laquelle il peut contribuer à l'avancement de la pratique artistique du candidat (30 p. 100); • la capacité du candidat de mener à bien le projet en respectant des délais et un budget réalistes (20 p. 100). <p>Les administrateurs des arts seront évalués en fonction des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la valeur du travail du candidat et du projet proposé (40 p. 100); • les avantages en matière de perfectionnement professionnel que retirera le candidat du projet et les retombées possibles de celui-ci pour l'organisme et la communauté du candidat (40 p. 100); • la capacité du candidat de mener à bien le projet en respectant des délais et un budget réalistes (20 p. 100).
---------------------------------------	---

Évaluation des demandes (suite)	<p><i>Priorités</i></p> <p>Le comité de pairs accordera la priorité aux demandes de subvention de candidats qui auront obtenu une très bonne note pour tous les critères mentionnés ci-dessus et qui :</p> <ul style="list-style-type: none">• n'ont encore jamais reçu de fonds du Conseil des Arts du Canada ou de l'Alberta Foundation for the Arts;• sont autochtones ou de culture diverse ou œuvrent au sein d'une communauté de langue officielle en situation minoritaire (dans le cadre du présent programme, cela signifie les candidats qui travaillent dans une communauté francophone);• ont adopté des pratiques artistiques nouvelles ou novatrices appartenant à une seule discipline artistique ou en recoupant plusieurs.
--	---

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ PROPRES À CHAQUE DISCIPLINE

Les critères d'admissibilité fournis ci-dessous reposent sur les critères existants des disciplines artistiques du Conseil des Arts. Toutefois, le fait de satisfaire aux critères de l'IDCA ne garantit pas l'admissibilité à d'autres programmes du Conseil des Arts du Canada ou de l'Alberta Foundation for the Arts.

DANSE	Les danseurs doivent avoir reçu une rémunération pour des représentations données dans un contexte professionnel pendant au moins un an. Les chorégraphes doivent avoir présenté un minimum de trois œuvres en public au cours d'une période de trois années consécutives dans un contexte professionnel. Les œuvres chorégraphiques doivent avoir été exécutées par des artistes professionnels rémunérés. (Ne comprend pas les travaux présentés dans le cadre de la formation scolaire ou préprofessionnelle.)
ARTS INTÉGRÉS	Les arts intégrés englobent les œuvres, les pratiques, la programmation et les activités qui combinent diverses formes d'art ou intègrent des formes d'art actuelles à de nouvelles formes. Les artistes professionnels en arts intégrés doivent avoir reçu un cachet pour au moins une œuvre présentée en public dans un contexte professionnel.
ARTS MÉDIATIQUES	Les artistes en arts médiatiques peuvent être des cinéastes, des artistes de la vidéo, des réalisateurs, des scénaristes, des artistes des nouveaux médias et de l'audio. Ils doivent avoir réalisé et présenté au moins une œuvre d'arts médiatiques indépendante dans un contexte professionnel.
MUSIQUE	Les musiciens peuvent être des interprètes, des compositeurs, des librettistes, des metteurs en scène d'opéra, des groupes et des ensembles. Ils doivent avoir reçu une rémunération pour des représentations données dans un contexte professionnel pendant au moins deux ans.
THÉÂTRE	Les artistes de théâtre peuvent être des dramaturges, des concepteurs, des metteurs en scène, des acteurs, des scénaristes et des compositeurs. Ils doivent avoir produit ou présenté au moins une œuvre dans un contexte professionnel, ou avoir travaillé avec des compagnies de théâtre professionnelles pendant au moins deux ans.

<p>ARTS VISUELS</p>	<p>Les artistes en arts visuels peuvent être des peintres, des sculpteurs, des photographes, des artistes des métiers d'art ou de l'installation, des critiques et des conservateurs d'art indépendants. Ils doivent avoir produit un ensemble d'œuvres indépendantes et maintenir une pratique professionnelle indépendante pendant au moins trois ans.</p> <p>Les artistes doivent avoir présenté leurs œuvres au grand public au moins trois fois dans un contexte professionnel où leur travail a été reconnu par un conservateur professionnel, un propriétaire de galerie, un marchand d'œuvres d'art ou un groupe d'artistes professionnels.</p> <p>Les critiques d'art indépendants doivent avoir rédigé au moins trois essais ou comptes rendus critiques publiés dans un contexte professionnel.</p>
<p>LETTRES ET ÉDITION</p>	<p>Les écrivains professionnels peuvent être des auteurs d'œuvres de fiction [romans, nouvelles], de poésie, de littérature pour la jeunesse, de bandes dessinées et d'essais. Ils doivent avoir écrit au moins un livre publié par une maison d'édition professionnelle; ou, pour les auteurs de fiction, avoir produit un minimum de quatre textes parus à deux occasions distinctes dans des revues littéraires, des périodiques reconnus (y compris des magazines d'intérêt général) ou des anthologies publiées par des maisons d'édition professionnelles; ou, pour les auteurs de poésie, avoir écrit un minimum de dix poèmes publiés; ou, pour les auteurs d'essais, avoir produit un minimum de 40 pages (10 000 mots) d'articles parus dans des revues littéraires, des périodiques reconnus ou des anthologies publiées par des maisons d'édition professionnelles; ou, pour les auteurs d'articles diffusés en format électronique, avoir produit au moins dix textes publiés en ligne.</p> <p>Dans tous les cas, les auteurs doivent avoir été rémunérés pour leur travail et l'œuvre publiée doit avoir été sélectionnée à l'issue d'un processus indépendant.</p> <p>Les conteurs et les artistes de la création parlée doivent avoir été rémunérés pour au moins une prestation publique présentée dans un contexte professionnel ou être reconnus, par écrit, par deux artistes établis de la création parlée ou du conte.</p>

DÉFINITIONS DE TERMES

Les définitions fournies ci-dessous sont basées sur les termes utilisés par le Conseil des Arts du Canada.

Un **administrateur des arts** professionnel est une personne qui occupe en tant que professionnel un poste administratif ou de gestion dans le domaine des arts depuis au moins deux ans.

Un **artiste autochtone** est un artiste professionnel qui fait partie d'une communauté autochtone (les Premières Nations, les Métis et les Inuits).

Un **artiste de culture diverse** est un artiste professionnel issu d'une minorité visible (d'origine africaine, asiatique, latino-américaine, moyen-orientale ou mixte).

Un **artiste en début de carrière** en est au stade initial de sa carrière, a créé quelques œuvres à titre indépendant et sa contribution dans une pratique artistique est reconnue localement à la suite de la présentation publique de son travail.

Un **artiste professionnel** est un artiste qui a reçu une formation spécialisée dans sa discipline artistique (pas nécessairement dans un établissement d'enseignement), qui est reconnu par ses pairs (des artistes de la même tradition artistique), qui s'engage à consacrer plus de temps à la pratique artistique dans la mesure où sa situation financière le lui permet et qui a déjà présenté son travail ou s'est produit en public.

Les **arts intégrés** désignent des activités, des pratiques, une programmation et des événements artistiques qui combinent diverses formes d'art ou intègrent des formes d'art actuelles à de nouvelles formes et qui dépassent le cadre des programmes de subventions existants du Conseil des Arts du Canada.

La **collaboration entre des artistes et une communauté** est un processus artistique qui engage activement dans des projets de collaboration et de création des artistes professionnels et des membres de communautés autres qu'artistiques.

Un **collectif** d'artistes peut comprendre un nombre indéterminé d'artistes professionnels contribuant à un but de création commun.

Aux termes de la *Loi sur les langues officielles*, font partie d'une **communauté de langue officielle en situation minoritaire** les francophones vivant à l'extérieur du Québec et les anglophones habitant au Québec.

L'**évaluation par les pairs** désigne l'évaluation des demandes de subvention par des représentants des pairs des candidats. Cette forme d'évaluation est un principe fondamental des programmes de subventions du Conseil des Arts du Canada.

Les **frais de subsistance** correspondent aux dépenses engagées par un particulier pour assurer son existence, p. ex., pour son logement et ses repas.

En musique, les **groupes et ensembles** peuvent comprendre un nombre indéterminé de personnes qui contribuent à un but de création commun et dont les œuvres ont été présentées en public ou ont reçu une reconnaissance professionnelle.

Un **organisme artistique ou une compagnie autochtone** se compose en majorité d'Autochtones ou représente principalement des pratiques autochtones.

DÉFINITIONS DE TERMES (suite)

Un **organisme artistique ou une compagnie de culture diverse** consacre la majorité (au moins 80 p. 100) de ses ressources humaines et financières à des pratiques artistiques de diverses cultures (non européennes) en plus d'offrir des activités et d'avoir un leadership artistiques très diversifiés sur le plan culturel.

Un **organisme artistique professionnel ou une compagnie professionnelle** a un mandat qui vise principalement les arts, est doté d'un personnel formé de professionnels des arts (artistes, administrateurs ou diffuseurs payés pour leur travail) et soutient, présente ou produit le travail d'artistes professionnels.

Un **organisme de services aux arts** est un organisme à but non lucratif qui favorise les intérêts des artistes, des créateurs, des organismes artistiques et des éléments de la communauté artistique. Ses activités peuvent être liées à l'élaboration de politiques, à la défense des arts, à la prestation de services professionnels et à la réalisation de projets collectifs.

Un **pair** est un artiste professionnel ou un professionnel des arts expérimenté qui est au fait de la discipline des candidats ou qui œuvre dans la même tradition ou le même contexte artistique que les artistes dont le travail est évalué.

Un **projet de collaboration** est un projet dans le cadre duquel les artistes se partagent la paternité de l'œuvre à parts égales.

La **qualité artistique** correspond à une expression ou à une vision artistique distincte et unique représentant l'excellence, l'innovation, l'expérimentation et la créativité des traditions établies et nouvelles d'une pratique artistique.

La **recherche artistique** mène à la création d'œuvres artistiques ou à la réalisation d'activités en administration des arts.

Le **travail novateur** se dit d'une activité qui apporte une valeur ajoutée ou une dimension élargie à une pratique artistique, notamment en ouvrant des possibilités pour les arts, les artistes et leurs rapports avec les auditoires, les communautés et le grand public. Il peut être inédit et avant-gardiste, et contribue souvent à l'évolution d'une pratique artistique en recourant à des perspectives, à des méthodes et à des processus uniques.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS À L'INTENTION DES CANDIDATS

Puis-je soumettre de la documentation d'appui additionnelle?

Non. Vous devez soumettre uniquement la documentation exigée et choisir judicieusement le matériel que vous présentez. Les documents supplémentaires ne seront pas soumis au comité d'évaluation par les pairs. Cette méthode permet de garantir que toutes les demandes sont évaluées de façon uniforme, les membres du comité ne pouvant consacrer qu'un temps limité à l'examen de chaque demande de subvention.

Comment saurai-je que le Conseil des Arts a bien reçu ma demande?

Peu de temps après avoir reçu votre demande et **après** la date limite du concours, le Conseil des Arts vous enverra un accusé de réception par la poste.

Mes renseignements seront-ils protégés?

La Loi sur la protection des renseignements personnels donne à toute personne le droit d'accéder aux renseignements personnels qui la concernent et d'y faire apporter des corrections. Le Conseil des Arts du Canada, tenu de se conformer aux exigences de cette loi, protège toutes les données personnelles en les conservant dans divers fichiers réservés à cette fin. Vous trouverez une description de ces fichiers dans Info Source, une publication du gouvernement fédéral publié sur Internet. Aux termes de la Loi sur l'accès à l'information, toute autre information peut être consultée par quiconque en fait la demande.

Pour des raisons de planification et d'évaluation des programmes, le Conseil des Arts du Canada pourrait parfois, à titre confidentiel, fournir des renseignements concernant des demandes de subvention à des représentants d'autres organismes de financement des arts et de la culture.

Quand et comment obtiendrai-je une réponse à ma demande?

Vous serez avisé des résultats du concours par lettre, environ **quatre mois** après la date limite du concours. Veuillez noter que pour des raisons de protection des renseignements personnels, le Conseil des Arts ne communique aucun résultat par téléphone ou par courrier électronique.

Puis-je savoir qui a obtenu une subvention et qui faisait partie du comité d'évaluation par les pairs?

Oui. Vous pouvez consulter la Liste interrogeable de subventions, une base de données des récipiendaires de subventions, au www.conseildesarts.ca/subventions/recipients-fr. Vous pouvez aussi obtenir la liste des évaluateurs en la demandant par écrit au Conseil des Arts.

Puis-je obtenir des commentaires sur ma demande?

N'hésitez pas à appeler l'agent de programme, qui vous fera part des commentaires des membres du comité concernant votre projet. Cependant, lorsque vous prenez connaissance des commentaires, n'oubliez pas que tous les points de vue et jugements du comité de pairs sont formulés dans le contexte d'un concours particulier.

Comment puis-je en savoir davantage sur les autres programmes de subventions?

Vous trouverez de l'information concernant les autres programmes sur les sites suivants :

- Le Conseil des Arts du Canada : www.conseildesarts.ca/subventions
- Alberta Foundation for the Arts : www.affta.ab.ca/grants.aspx [en anglais]
- Calgary Arts Development Authority : www.calgaryartsdevelopment.com/granting [en anglais]
- Edmonton Arts Council : www.edmontonarts.ab.ca [en anglais]

Vous pouvez aussi obtenir plus de renseignements sur l'IDCA en consultant le site web du Conseil des Arts du Canada à www.conseildesarts.ca/aproposdenous/partenariat

Comment puis-je améliorer ma proposition en vue de ma prochaine demande au Conseil des Arts?

Il n'existe pas de façon unique et parfaite de présenter une demande à un concours du Conseil des Arts du Canada. Les suggestions qui suivent vous aideront cependant à soumettre une meilleure proposition la prochaine fois.

- Lisez attentivement le formulaire de demande et les lignes directrices du programme. Tous les renseignements dont vous avez besoin concernant le programme s'y trouvent.
- Lorsque c'est possible, communiquez avec l'agent de programme pour parler de votre projet et du programme avant de soumettre votre demande.
- Décrivez votre projet de façon claire et concise. Assurez-vous de préciser en quoi le projet que vous proposez répond aux objectifs et satisfait aux critères d'évaluation du programme.
- Assurez-vous que votre curriculum vitae indique clairement les endroits et les dates associés : a) à la formation que vous avez reçue dans votre domaine artistique (expérience professionnelle, études universitaires, ateliers, etc.) et b) à vos spectacles ou à la présentation publique de vos œuvres dans un contexte professionnel (expositions, visionnements, publications, etc.). Fournissez les renseignements pertinents (date de création, dimensions, genre, format, etc., selon votre discipline) concernant les œuvres que vous avez créées dans votre pratique professionnelle (et non pendant vos études).
- Présentez un budget clair et logique dans lequel le total de vos dépenses correspond au total de vos revenus. Selon votre discipline, il se peut que vous deviez préciser les sources de revenus qui sont confirmées et celles pour lesquelles vous attendez une confirmation. Lisez soigneusement les directives relatives au budget à ce sujet.
- Joignez à votre demande la documentation d'appui qui illustre le mieux le projet que vous proposez et décrivez le rapport qui existe entre les deux. Vérifiez que votre matériel d'appui audiovisuel se trouve bien sur les bandes vidéo, DVD, disques compacts ou cassettes que vous soumettez et que ceux-ci fonctionnent correctement.
- Assurez-vous, à l'aide de la liste de vérification, de soumettre tous les éléments que vous devez fournir pour que votre demande soit complète. Les demandes incomplètes ne seront pas acceptées.
- Prévoyez suffisamment de temps pour préparer votre demande et la documentation d'appui.



**Conseil des Arts
du Canada**

**Canada Council
for the Arts**



**Alberta
Foundation
for the Arts**

**Initiative de développement créatif de l'Alberta :
Subventions aux candidats individuels**

Les renseignements que vous fournissez sur les prochaines trois pages ne seront pas transmis au comité de pairs.

IDENTIFICATION

Nom du candidat, ou du candidat principal (nom légal complet) : M^{me} M.

Nom de famille

Premier et second prénoms

Nom du collectif, s'il y a lieu : _____

Adresse permanente :

Adresse postale, si elle diffère de
l'adresse permanente :

Adresse municipale et n° d'appartement ou de pièce

Adresse municipale et n° d'appartement ou de pièce

Ville

Ville

Province ou territoire

Code postal

Province ou territoire

Code postal

()

()

()

()

Téléphone (résidence)

Téléphone (bureau)

Téléphone (résidence)

Téléphone (bureau)

()

Télécopieur

Courriel

()

Télécopieur

Courriel

RENSEIGNEMENTS SUR LES COCANDIDATS DANS LE CAS DES COLLECTIFS (s'il y a lieu)

Nom du premier cocandidat (le cas échéant) :

M^{me} M.

Nom du deuxième cocandidat (le cas échéant) :

M^{me} M.

Nom de famille

Premier et second prénoms

Nom de famille

Premier et second prénoms

Adresse municipale et n° d'appartement ou de pièce

Adresse municipale et n° d'appartement ou de pièce

Ville

Ville

Province ou territoire

Code postal

Province ou territoire

Code postal

()

()

()

()

Téléphone (domicile)

Téléphone (travail)

Téléphone (domicile)

Téléphone (travail)

NOM DU CANDIDAT :

*Initiative de développement créatif de l'Alberta :
Subventions aux candidats individuels*

DÉCLARATION

Autorisez-vous le Conseil des Arts du Canada à inscrire votre nom et votre adresse sur sa liste d'envoi?

(Cette information ne servira qu'aux fins administratives du Conseil des Arts.) Oui Non

Je préfère communiquer avec le Conseil des Arts en français en anglais

J'ai déjà reçu une subvention du Conseil des Arts du Canada. Oui Non

J'ai déjà reçu une subvention de l'Alberta Foundation for the Arts. Oui Non

Pour être admissible, vous devez apposer votre signature ci-dessous pour confirmer les énoncés suivants :

- Je suis citoyen canadien ou résident permanent du Canada, conformément aux définitions que donne Citoyenneté et Immigration Canada de ces expressions.
- Je suis résident de l'Alberta, conformément à l'explication donnée de l'expression dans les lignes directrices.
- J'ai lu attentivement les critères d'admissibilité au programme décrits dans les lignes directrices, et j'y suis satisfait.
- J'accepte les conditions du programme qui sont énoncées dans les lignes directrices et je conviens de respecter la décision du Conseil des Arts du Canada.
- Je comprends que je ne suis pas admissible à ce programme tant que les rapports finaux qui devaient être remis n'ont pas été soumis et approuvés par le Conseil des Arts avant de présenter cette demande.
- Je sais que le Conseil des Arts du Canada est assujéti aux dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, comme l'indiquent les lignes directrices.

Je certifie que les renseignements fournis dans ma demande sont, à ma connaissance, exacts et complets.

DES SIGNATURES ORIGINALES SONT REQUISES.

Signature du candidat ou du candidat principal : _____ Date : _____

Signature du premier cocandidat (le cas échéant) : _____ Date : _____

Signature du deuxième cocandidat (le cas échéant) : _____ Date : _____

Remarque : Le cas échéant, veuillez joindre à votre demande une liste complète **des autres candidats**.



Initiative de développement créatif de l'Alberta : Subventions aux candidats individuels

Les renseignements que vous fournissez à partir de ce point seront transmis au comité de pairs.

- Le Conseil des Arts du Canada n'a besoin que d'une seule copie du présent formulaire de demande. Remplissez-le à la machine ou à la main. Dans ce dernier cas, écrivez en lettres moulées à l'encre noire pour faciliter la photocopie.
- Votre formulaire de demande rempli ne doit pas être relié de quelque façon que ce soit (autrement dit, n'utilisez pas de reliure spirale, de couverture plastique, d'agrafe, etc.).

PARTIE A- RENSEIGNEMENTS SUR LE CANDIDAT

Nom du candidat (ou du candidat principal – fournir votre nom légal **complet**) :

Nom de famille

Premier et second prénoms

Ville (lieu de résidence permanente)

Province ou territoire

Code postal

Dans le cas des collectifs, renseignements sur le **premier cocandidat** (le cas échéant) :

Nom de famille

Premier et second prénoms

Ville (lieu de résidence permanente)

Province ou territoire

Dans le cas des collectifs, renseignements sur le **deuxième cocandidat** (le cas échéant) :

Nom de famille

Premier et second prénoms

Ville (lieu de résidence permanente)

Province ou territoire

PARTIE B1 – RENSEIGNEMENTS SUR LA SUBVENTION

Discipline du projet (cochez une case seulement) :

- Danse Musique Théâtre Création littéraire et édition
 Arts visuels Arts médiatiques Arts intégrés

Type de subvention et montant demandé (cochez une case seulement) :

- Subvention pour des activités de recherche, de création, de production et de diffusion **OU**
 Subvention pour des activités de perfectionnement professionnel et des résidences

Type de candidat (cochez une case seulement) :

- Artiste individuel Administrateur des arts Collectif

Montant demandé (maximum de 15 000 \$, arrondi à la centaine de dollars \$ le plus près) : _____

Période visée par la subvention :

Du _____ au _____
pas avant le 1 novembre 2011 (jour/mois/année) au plus tard le 31 mars 2013 (jour/mois/année)

Veillez énumérer jusqu'à trois présentations publiques ou publications de vos œuvres dans un contexte professionnel, conformément aux critères définis dans les lignes directrices (dans le cas des artistes et des collectifs seulement). Ces renseignements nous aident à déterminer votre admissibilité :

1. _____
2. _____
3. _____

PARTIE B2 – DESCRIPTION DU PROJET

Brève description du projet (décrivez, en 20 mots ou moins, comment vous prévoyez utiliser la subvention) :

PARTIE B3 – DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET

En 1 500 mots ou moins (environ deux pages et demie), décrivez le projet que vous proposez. Veuillez utiliser une police de 12 points ou plus et des feuilles de papier blanc de 8½ po x 12 po imprimées sur un côté seulement.

Dans votre description, veuillez tenir compte des critères d'évaluation énumérés ci-dessous. Expliquez aussi clairement que possible le programme de travail que vous comptez entreprendre, votre concept ainsi que le processus de création ou de production que vous proposez et ce que vous comptez retirer, sur le plan de la création, des activités de perfectionnement professionnel envisagées. Vous pouvez également, si vous le désirez, décrire la tradition esthétique ou culturelle dans laquelle s'inscrit votre travail.

Si vous êtes le candidat principal d'un collectif, indiquez à qui reviendra la paternité de l'œuvre.

Veuillez inclure un calendrier de travail précisant les activités comprises dans le projet et le temps prévu pour chacune.

Joignez également, pour chaque candidat, un curriculum vitae à jour (**maximum de trois pages par curriculum**) précisant sa formation artistique professionnelle, ses réalisations et ses activités récentes. **Les collectifs d'envergure peuvent présenter en un maximum de SIX pages un résumé de leurs réalisations.** Assurez-vous que chacun des membres satisfait aux critères d'admissibilité de votre discipline.

Si vous prévoyez présenter votre travail en public, veuillez aussi fournir un plan de diffusion qui répond aux questions suivantes : Où voulez-vous présenter votre œuvre et par qui voulez-vous qu'elle soit vue? Comment pensez-vous atteindre ces objectifs? Ce texte ne doit **pas faire plus de 250 mots**.

Les parties de texte qui dépassent le nombre de mots ou de pages maximal ne seront pas remises au comité d'évaluation par les pairs.

Les artistes et les collectifs seront évalués en fonction des éléments suivants :

- la qualité artistique des œuvres antérieures du candidat (50 p. 100);
- la valeur du projet proposé et la mesure dans laquelle il peut contribuer à l'avancement de la pratique artistique du candidat (30 p. 100);
- la capacité du candidat de mener à bien le projet en respectant des délais et un budget réalistes (20 p. 100).

Les administrateurs des arts seront évalués en fonction des éléments suivants :

- la valeur du travail du candidat et du projet proposé (40 p. 100);
- les avantages en matière de perfectionnement professionnel que retirera le candidat du projet et les retombées possibles de celui-ci pour l'organisme et la communauté du candidat (40 p. 100);
- la capacité du candidat de mener à bien le projet en respectant des délais et un budget réalistes (20 p. 100).

Le comité de pairs accordera la **priorité** aux demandes de subvention de candidats qui auront obtenu une très bonne note pour tous les critères mentionnés ci-dessus et qui :

- n'ont encore jamais reçu de fonds du Conseil des Arts du Canada ou de l'Alberta Foundation for the Arts;
- sont autochtones ou de culture diverse ou œuvrent au sein d'une communauté de langue officielle en situation minoritaire (dans le cadre du présent programme, cela signifie les candidats qui travaillent dans une communauté francophone);
- ont adopté des pratiques artistiques nouvelles ou novatrices appartenant à une seule discipline artistique ou en recoupant plusieurs.

PARTIE C – INFORMATION FINANCIÈRE

DÉPENSES

Sommaire budgétaire

Veillez inclure un budget détaillé pour votre projet sur une feuille distincte et remplir le sommaire ci-dessous en fournissant uniquement les renseignements qui concernent votre demande.

Subventions pour des activités de recherche, de création, de production et de diffusion :	
Frais de subsistance (maximum de 2 000 \$ par mois par candidat) _____ \$ par mois pour _____ candidat(s) pendant _____ mois	_____ \$
Cachets d'artistes (fournissez dans le budget détaillé des précisions concernant le cachet de chaque artiste)	_____ \$
Frais d'exécution (fournissez une ventilation des coûts associés au matériel, à la location d'équipement, etc.)	_____ \$
Frais de déplacement (précisez sur une feuille distincte l'itinéraire, les dates et le but du voyage)	_____ \$
Autres dépenses admissibles (précisez) _____	_____ \$
Coût total du projet	_____ \$
Subventions pour des activités de perfectionnement professionnel et des résidences :	
Frais de subsistance (maximum de 2 000 \$ par mois par candidat) _____ \$ par mois pour _____ candidat(s) pendant _____ mois	_____ \$
Cachets d'artistes (fournissez dans le budget détaillé des précisions concernant le cachet de chaque artiste)	_____ \$
Frais de recherche, d'exécution et de déplacement et droits de scolarité (précisez sur une feuille distincte l'itinéraire, les dates et le but du voyage et donnez une ventilation des coûts)	_____ \$
Autres dépenses (précisez) _____	_____ \$
Coût total du projet	_____ \$
SUBVENTION DEMANDÉE	
Montant demandé au titre de l'Initiative de développement créatif de l'Alberta (jusqu'à 15 000 \$, arrondi à la centaine de dollars le plus près)	_____ \$

AUTRES REVENUS

Si le coût total du projet dépasse le montant demandé à l'Initiative de développement créatif de l'Alberta, veuillez énumérer ci-dessous vos autres sources de financement. Les autres sources peuvent comprendre des commanditaires du secteur privé, des fondations, des organismes subventionnaires, d'autres ordres de gouvernement, les candidats (contributions financières personnelles) et des donateurs.

La somme du montant demandé et des autres sources de revenus devrait correspondre au coût total du projet. Indiquez si les montants ont été confirmés ou non.

Autres sources de financement	Montant	Confirmé	À confirmer
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PARTIE D1 – DOCUMENTATION D'APPUI

La documentation requise est un élément essentiel de la demande. Les demandes qui ne comportent pas **au moins un** article seront rejetées. Il est fortement recommandé de soumettre de la documentation d'appui de nature artistique.

Si vous demandez une aide pour un projet qui diffère considérablement de vos réalisations antérieures, incluez un échantillon ou un exemple du genre de travail que vous avez l'intention d'entreprendre à l'aide de la subvention.

Veillez joindre à la demande des lettres d'entente confirmant l'utilisation d'éléments de création importants, comme tout le matériel pour lequel les candidats ne détiennent pas le droit d'auteur (scénarios, images, musique, etc.).

Lorsque l'intervention ou la participation d'autres personnes est essentielle au projet, vous devez fournir des lettres qui confirment les collaborations ou les partenariats conclus.

N'envoyez pas d'originaux. Le Conseil des Arts du Canada n'est pas responsable de la perte ou de l'endommagement, quelle qu'en soit la cause, des documents soumis à l'appui des demandes. Votre documentation d'appui **ne vous sera pas retournée.**

Documents imprimés

Vous pouvez fournir d'autres documents imprimés, comme des catalogues et des documents promotionnels. Veillez ne pas envoyer de coupures de presse ni de lettres de recommandation.

Matériel d'appui artistique

Soumettez tout **au plus deux articles** parmi la liste ci-dessous (p. ex., un extrait d'un DVD et cinq images; un disque compact et une bande vidéo; un scénario et un DVD).

- Images numériques (maximum de 5 si vous soumettez d'autre matériel; autrement, un maximum de 10)
- DVD
- Cédéroms ou DVD-ROM
- Bandes vidéo (VHS, S-VHS) avec repère
- Manuscrits et autre matériel imprimé

Les documents écrits (manuscrit, scénario, scénario-maquette, etc.) sont considérés comme un article. Veillez vous en tenir à 10 pages imprimées par document (ou à 20 pages au total si vous soumettez deux documents écrits).

Les documents audiovisuels ne doivent pas durer plus de **cinq minutes** chacun.

Indiquez clairement les extraits à visionner et remplissez les parties D2 et D3 du présent formulaire, le cas échéant.

PARTIE D2 – DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU MATÉRIEL D'APPUI DE NATURE ARTISTIQUE

Fournissez l'information ci-dessous pour l'ensemble du matériel artistique soumis à l'appui de votre demande et indiquez dans quel ordre les articles doivent être examinés. Identifiez clairement votre matériel.

Le matériel d'appui audiovisuel doit contenir des repères (prêt à être examiné). Vous devez vous assurer que le matériel soumis peut être lu par des appareils électroniques courants. Ne tenez pas pour acquis que le Conseil des Arts possède les logiciels nécessaires pour visualiser vos fichiers électroniques.

Le temps étant limité, il se peut que les documents ne soient pas présentés dans leur totalité au comité d'évaluation par les pairs.

Article 1

Titre :

Rôle/part du candidat (p. ex., créateur, directeur, producteur ou réalisateur) :

Support (p. ex., DVD, bande vidéo, CD ou documents imprimés) :

Durée :

Date d'achèvement ou d'enregistrement :

Lieu :

Brève description du rapport entre l'enregistrement et le projet proposé :

Notes ou instructions spéciales :

Numéro de piste : ____

Article 2

Titre :

Rôle/part du candidat (p. ex., créateur, directeur, producteur ou réalisateur) :

Support (p. ex., DVD, bande vidéo, CD ou documents imprimés) :

Durée :

Date d'achèvement ou d'enregistrement :

Lieu :

Brève description du rapport entre l'enregistrement et le projet proposé :

Notes ou instructions spéciales :

Numéro de piste : ____

PARTIE D3 – DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES IMAGES NUMÉRIQUES (le cas échéant)

Veillez consulter la partie D1 pour connaître le nombre maximum d'images permises. Inscrivez sur tout le matériel d'appui votre nom et le numéro correspondant à l'ordre chronologique ou de visionnement en reprenant la séquence indiquée ci-dessous.

N°	Titre	Date de création	Médium	Dimensions de l'œuvre
01				
02				
03				
04				
05				
06				
07				
08				
09				
10				

Décrivez brièvement le rapport entre le matériel d'appui qui figure sur ces images et le projet proposé.

Si vous soumettez des images numériques :

- Soumettez seulement :
 - * des fichiers compatibles avec PC (CD-R ou DVD);
 - * des fichiers en format .jpg dont les images ont un maximum de 1 024 x 768 pixels;
 - * des fichiers de mode couleur RVB ou sRVB, ou encore des images à niveaux de gris (le mode couleur CMJN n'est pas accepté).
- Inscrivez un titre et un numéro pour chaque fichier (image). Numérotez les neuf premières images en les faisant précéder d'un zéro (p. ex., **01**titre.jpg, **02**titre.jpg,... **10**titre.jpg) afin de vous assurer qu'elles seront présentées dans le bon ordre, selon votre liste d'images.
- N'utilisez aucun symbole, caractère spécial ou guillemet (#/" " & | ...) dans le titre des fichiers.

PARTIE E – LISTE DE VÉRIFICATION

Veillez cocher les cases ci-dessous pour confirmer que vous avez rempli toutes les sections pertinentes du formulaire et joint toute la documentation d'appui requise. Assurez-vous également d'inscrire votre nom et le titre du programme de travail envisagé sur tous les articles.

Vous devez joindre à votre demande la documentation et les renseignements suivants dans l'ordre où ils sont mentionnés.

- Identification
- Renseignements sur les cocandidats (dans le cas des collectifs)
- Déclaration (**signatures originales requises**)
- Partie A – Renseignement sur le candidat
- Partie B1 – Renseignements sur la subvention
- Partie B2 – Description du projet
- Partie B3 – Description détaillée du projet
- Partie C – Information financière (accompagnée d'un budget détaillé sur une feuille distincte)
 - Partie D1 – Documentation d'appui
 - Images numériques (maximum de 5 si vous soumettez d'autre matériel; autrement, un maximum de 10)
 - DVD
 - Cédéroms ou DVD-ROM
 - Bandes vidéo (VHS, S-VHS) avec repère
 - Manuscrits et autre matériel imprimé
 - Lettres d'entente (le cas échéant)
 - Lettres de confirmation (le cas échéant)
 - Partie D2 – Description détaillée du matériel d'appui de nature artistique
 - Partie D3 – Description détaillée des images numériques

Nouveau cette année

- Formulaire d'auto-identification volontaire (inclus avec les lignes directrices et formulaire de demande). Nous vous invitons à remplir le formulaire d'auto-identification volontaire afin que le Conseil des Arts puisse déterminer si ses programmes et ses services atteignent un grand nombre d'artistes canadiens de toutes les disciplines, comme cela devrait être. Les renseignements qui y sont indiqués ne seront pas pris en compte pour déterminer l'admissibilité et le mérite artistique de votre demande.

IMPORTANT : Veuillez envoyer votre formulaire dûment rempli accompagné de votre documentation d'appui à l'adresse suivante :

Nom de la discipline artistique

(Danse, Musique, Théâtre, Arts médiatiques, Arts visuels, Inter-Arts **ou** Lettres et édition)

Initiative de développement créatif de l'Alberta

Conseil des Arts du Canada

350, rue Albert, C. P. 1047

Ottawa (Ontario) K1P 5V8



Formulaire d'auto-identification volontaire

Le Conseil des Arts du Canada est une société d'État fédérale créée par une loi du Parlement et ayant certaines obligations juridiques en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés.

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* protège les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire.

Le Conseil des Arts du Canada a pour mandat de favoriser l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art. De plus, il souhaite renforcer son action positive auprès de tous les artistes professionnels canadiens. Le Conseil des Arts pourra mieux atteindre ces objectifs s'il obtient de plus amples renseignements sur les candidats qui soumettent une demande à ses programmes et sur ceux qui obtiennent du financement.

Le Conseil des Arts du Canada souscrit aux principes de l'équité, de la diversité et de l'inclusion lorsqu'il accorde des subventions et fournit des services aux artistes professionnels et aux organismes artistiques. Ses politiques reflètent la réalité à la fois riche et complexe du Canada. Grâce à sa perspective nationale unique, le Conseil des Arts identifie et traite les problèmes entravant l'accès à ses programmes. Ces problèmes peuvent être liés, entre autres, à la région de provenance, à la culture, à la race, à l'âge, à la langue, à l'appartenance à une communauté autochtone, à un handicap ou au sexe.

Le Conseil des Arts du Canada vous invite donc à remplir le présent formulaire d'auto-identification volontaire, qui lui permettra de déterminer si ses programmes et ses services touchent, comme il le souhaite, un groupe diversifié d'artistes canadiens. Le Conseil des Arts encourage également les personnes qui présentent une demande de subvention au nom d'un collectif ou d'un ensemble à remplir le formulaire.

Ce formulaire sera mis à part des formulaires de demande de subvention. Les renseignements qui y sont indiqués ne seront pas pris en compte pour déterminer l'admissibilité d'une demande.

Que fera le Conseil des Arts du Canada de l'information qui lui est fournie?

Le formulaire d'auto-identification volontaire pourrait servir, entre autres :

- à produire des statistiques permettant de mesurer l'incidence du soutien financier et de relever les failles à cet égard;
- à veiller à ce que la composition des comités d'évaluation par les pairs, des comités consultatifs et des groupes de travail reflète la diversité de la population;
- à recueillir de l'information qui lui permettra d'évaluer, de réviser et de concevoir les programmes de subventions;
- à planifier des activités et des objectifs de rayonnement;
- à soumettre des rapports au conseil d'administration et aux comités du Conseil des Arts du Canada;
- à échanger des renseignements avec des ministères, d'autres organismes gouvernementaux et des entrepreneurs avec lesquels il a conclu une entente d'échange de données (voir le paragraphe sur le consentement à la page 5);
- à identifier des priorités de financement parmi les demandes d'aide jugées de qualité équivalente par les comités d'évaluation.

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé.

LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS.

NOM : _____

Comment le Conseil des Arts du Canada protégera-t-il l'information qui lui est fournie?

En soumettant vos renseignements personnels, vous consentez à ce qu'ils soient recueillis, utilisés et divulgués conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Le Conseil des Arts du Canada utilisera l'information ou la divulguera uniquement aux fins stipulées. Pour tout autre usage des renseignements, il doit d'abord obtenir un consentement écrit.

Pour toute question au sujet de la communication de l'information figurant dans le formulaire d'auto-identification volontaire, veuillez joindre Hélène Pollex, agente d'information, Services aux arts, au 1-800-263-5588 ou 613-566-4414, poste 4075, ou par courriel à helene.pollex@conseildesarts.ca.

Veillez remplir le formulaire révisé qui suit même si vous avez déjà fourni auparavant des renseignements aux fins d'auto-identification volontaire. Le Conseil des Arts du Canada conservera vos renseignements personnels dans divers fichiers réservés à cette fin dont vous trouverez une description dans *Info Source*.

Pour accéder à vos renseignements personnels ou les modifier, vous devez en donner une description précise à la coordonnatrice du bureau de l'Accès à l'information et aux renseignements personnels (AIPRP) du Conseil des Arts du Canada à l'adresse suivante :

**Coordonnatrice de l'AIPRP
Conseil des Arts du Canada
350, rue Albert, C.P. 1047
Ottawa ON K1P 5V8**

debbie.stenson@conseildesarts.ca

Téléphone : 1-800-263-5588 ou 613-566-4414, poste 4696

ATS : 1-866-585-5559

Télécopieur : 613-566-4390

Il suffira d'environ 10 minutes pour remplir le formulaire.

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé.

LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS.

NOM : _____

Nom :	
_____	_____
Nom de famille	Prénom
Année de naissance : _____	
Lieu de résidence :	
Ville, municipalité, hameau, réserve ou autre endroit : _____	
Province ou territoire : _____	Code postal : _____
Région :	
Quel endroit au Canada considérez-vous comme votre lieu de résidence permanent? (Il peut être différent du lieu de résidence actuel.)	
Ville, municipalité, hameau, réserve ou autre endroit : _____	
Province ou territoire : _____	
Sexe :	
<input type="checkbox"/> Femme	
<input type="checkbox"/> Homme	
<input type="checkbox"/> Transgenre	
<input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser : _____	
Citoyenneté :	
Veuillez cocher la case appropriée.	
<input type="checkbox"/> Citoyen canadien	
<input type="checkbox"/> Résident permanent (selon la définition donnée par Citoyenneté et Immigration Canada)	
<input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser : _____	
Nouvel arrivant ou immigrant :	
Veuillez cocher la case si vous êtes :	
<input type="checkbox"/> nouvel arrivant ou immigrant au Canada	
Si vous avez coché cette case, veuillez indiquer la date de votre arrivée au Canada : _____	

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé.
LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS.

NOM : _____

Langues officielles :

Dans laquelle des deux langues officielles préférez-vous communiquer?

- Français
- Anglais

Langue maternelle :

Cochez une ou plusieurs cases, pour indiquer la (ou les) langue(s) que vous avez apprise(s) en premier et que vous comprenez encore :

- Français
- Anglais
- Inuktitut
- Autre langue autochtone (veuillez préciser) : _____
- Langue des signes (veuillez préciser) : _____
- Autre langue (veuillez préciser) : _____

Communautés de langue officielle en situation minoritaire :

L'expression communautés de langue officielle en situation minoritaire s'entend d'un groupe qui parle la même langue (le français ou l'anglais) lorsque celle-ci est différente de celle de la majorité linguistique de la province ou du territoire où vit ce groupe, selon la définition donnée à l'article 41 de la [Loi sur les langues officielles](#).

Si vous êtes membre d'une communauté de langue officielle en situation minoritaire, veuillez cocher la case appropriée.

- Francophone en situation minoritaire
- Anglophone en situation minoritaire

Autochtones et Premières nations :

Si vous êtes autochtone ou membre d'une Première nation, cochez la case appropriée :

- Premières nations
- Métis
- Inuit

NOM : _____

Origine ethnoculturelle :

Êtes-vous (ne cochez qu'une case) :

- Indigène de l'extérieur du Canada (p. ex., Maori de la Nouvelle-Zélande, Sami de la Norvège, Quechua du Pérou).**
Veuillez préciser : _____
- Personne d'origine africaine, asiatique, moyen-orientale, latino-américaine ou mixte** – origine mixte signifie que vos origines comprennent au moins l'un des groupes mentionnés (Ceux-ci font partie de la « **minorité visible** » au sens de la [*Loi sur l'équité en matière d'emploi*](#)).
Veuillez préciser : _____
- Autre** (veuillez préciser) : _____

Personne présentant un handicap :

Si vous êtes une personne handicapée, cochez la case ci-dessous :

- Veuillez préciser : _____

CONSENTEMENT À FOURNIR DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Consentement à la communication des renseignements personnels :

Veuillez cocher la case appropriée.

- Je consens à ce que mes renseignements personnels soient communiqués à des ministères, à d'autres organismes gouvernementaux et à des entrepreneurs avec lesquels le Conseil des Arts du Canada a conclu une entente d'échange de données.
- Je ne souhaite pas que mes renseignements personnels soient communiqués à des ministères, à d'autres organismes gouvernementaux ni à des entrepreneurs avec lesquels le Conseil des Arts du Canada a conclu une entente d'échange de données.

J'ai signé à l'endroit ci-dessous pour affirmer que j'accepte ce qui suit :

- J'ai fourni des renseignements personnels dans le présent formulaire à la condition qu'ils ne servent qu'aux fins qui y sont stipulées et que le Conseil des Arts du Canada demande mon consentement écrit avant de les utiliser autrement.
- L'information que j'ai fournie est exacte et complète.

Nom : _____

Signature : _____ **Date :** _____

Si vous remplissez une version imprimée de ce formulaire, veuillez le signer à la main (et non fournir une photocopie). Dans le cas d'une demande remplie en ligne, votre adresse électronique sera considérée comme votre signature originale.

À L'USAGE EXCLUSIF DU CONSEIL DES ARTS DU CANADA – Personne-ressource – STA : _____